

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 9 juillet 2012

2012 V. 35 G Vœu relatif à la maternité des « Bluets ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Considérant les difficultés financières rencontrées par l'hôpital Pierre ROQUES et de sa maternité des « Bluets » qui s'est toujours située aux avant-postes du progrès en terme de grossesse, d'accouchement, d'allaitement ou encore de Procréation Médicalement Assistée et d'Interruption Volontaire de Grossesse ;

Considérant que ces graves difficultés financières touchent aussi de nombreux établissements de santé et notamment des maternités ;

Considérant que l'application de la T2A, malgré l'augmentation d'activité de la maternité des « Bluets », met en péril l'existence même de l'hôpital en générant un déficit structurel et que ce dispositif ne semble pas en adéquation avec le fonctionnement général des maternités ;

Considérant que la naissance doit être considérée comme pierre angulaire du contrat social dans la mesure où elle représente un moment essentiel de co-construction entre les futurs parents, l'enfant et les personnels ;

Considérant que l'acte de naissance dépasse la nécessaire rationalisation des coûts de la santé et qu'il n'est pas une addition d'actes médicaux mais un processus global allant du suivi de la grossesse à l'accompagnement post-partum, intégrant aussi la PMA et l'IVG ;

Considérant que la maternité des « Bluets » offre une qualité d'accueil, de soins, d'accompagnement hors du commun et qui fait d'elle une référence mondialement reconnue ;

Considérant que nombre d'interventions et actes qui caractérisent l'établissement, et recommandés par la haute autorité de santé, ne sont toujours pas reconnus et financés comme tels ;

Considérant que le Gouvernement s'est engagé à arrêter la règle inique de la « convergence des tarifs » qui détruit l'hôpital et ses missions de service public ;

Aussi, sur la proposition de M. Christophe NAJDOVSKI et des élu(e)s du Groupe Europe Ecologie, « Les Verts » et Apparentés,

Emet le vœu que :

M. le Maire de Paris intervienne auprès du Gouvernement pour assurer un avenir pérenne et durable à la maternité des « Bluets », avec un financement de cet établissement qui tienne compte de la spécificité de son fonctionnement et de ses missions.